

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 15 (1939-1940)

Heft: 10

Rubrik: Mots croisés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Philatélie militaire

La mobilisation de l'armée n'a pas seulement obligé beaucoup de philatélistes amateurs ou professionnels à revêtir l'uniforme et à délaisser quelque peu leur sport favori. Elle a également provoqué l'édition de timbres nouveaux qui, sans avoir une valeur d'affranchissement quelconque, présentent tout de même un intérêt évident pour le collectionneur. Il s'agit des «timbres de soldats».

Leur nombre chaque jour croissant a semé l'inquiétude dans le cœur des philatélistes avertis. Tout en rendant hommage au but éminemment social poursuivi par les éditeurs de ces timbres — les petits carrés colorés sont en effet vendus au profit des œuvres sociales des unités et servent à soulager la misère de certaines familles de mobilisés — on peut déplorer les trop nombreuses éditions qui sont lancées sur le marché. Certaines unités particulièrement douées d'esprit commercial ne se sont pas bornées à émettre un seul timbre, mais elles ont varié la couleur des impressions, créé des types spéciaux, des «mal venus» ou des «têtes bêches» fort recherchés par les collectionneurs. Ce commerce florissant a malheureusement mené à des abus que l'on se doit de signaler.

Fort opportunément, l'adjudance générale de l'armée a mis un frein à cette invasion philatélique. Elle a ainsi donné suite à de nombreuses réclamations émanant de marchands de timbres et de collectionneurs sérieux, qui se plaignent du nombre incalculable et des variations trop nombreuses des timbres émis, empêchant le collectionneur le plus zélé de se procurer la collection complète. Dans son ordre du 16.12.39, l'adjudant général a fixé l'émission des timbres jusqu'au 1^{er} septembre 1940 à un seul par corps de troupe ou par unité — et sans variation. En outre, cet ordre prévoit que seules les

Trop de timbres de soldats!

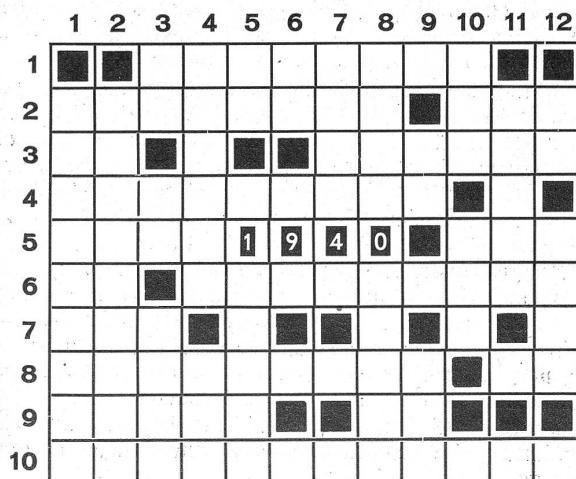
unités et corps de troupes ont qualité pour émettre ces timbres mais non les simples associations de soldats. Toute vente publique et toute réclame orale ou écrite sont interdites. (Cette interdiction vise également les entrefilets dans les journaux.) Le produit de la vente doit être, comme par le passé, affecté exclusivement à des œuvres sociales. D'ailleurs, les comptes de ces timbres du soldat seront contrôlés périodiquement. Voilà une mesure qui réjouira les philatélistes. Elle leur permettra de vouer comme par le passé une sollicitude méritée aux timbres du soldat. L'effort social et le sport philatélique, faits pour s'entendre, y trouveront leur compte!

Solution des mots croisés du concours de Noël

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	S	O	L	D	A	T		M	
2	A	E	R	O	D	R	O	M	E
3	R		R		C	R	I	S	
4	M	E		I			N	S	
5	E	P	A	T	A	N	T	E	
6	E	R		N	U	I		C	
7	S	I	N	G	E	N		O	
8	S	U	I	S	S	E		L	

Mots croisés „1940“

Voici un nouveau problème, un peu plus difficile que celui du concours de Noël. Si vous le trouvez trop compliqué, dites-le nous, nous simplifierons les prochains! Pour ne pas vous obliger à trimballer avec vous la collection des Larousse, nous avons choisi tout exprès des définitions qui demandent moins de recherche que de réflexion. Nous sommes sûrs qu'avec un peu d'application vous arriverez sans autre à résoudre ce mot croisé, qui, nous l'espérons vous distraira pendant quelques moments.

*Horizontalement:*

- Une fête qui suit de très près Noël.
- Un sentiment non militaire qu'on retrouve notamment dans les biter. — Etat fréquent du gosier militaire.
- Dédoublet: ganin parisien — Celui de Carélie occupe fortement l'actualité.
- Dominer son ennemi et écraser son mal.
- Il célèbre par l'évasion d'un empereur belliqueux au siècle dernier. — Mesure de terrain.
- Nathan Lévy. — Le supérieur tâtillo l'est rarement.
- Jeu pratiqué surtout par les soudards.
- Ce que fait la sentinelle sous la pluie battante après quelques minutes de pose. — Phonétiquement: préoccupation très juvénile.
- Département français — Lausanne-Sports.
- L'aviateur le pratique et le révolutionnaire aussi.

Verticalement:

- Emouvoir.
- La voix du sergent-major ne l'est pas!
- Direction Nord-Est — Roger Bornand — ni mien, ni tien, mais ...
- Ils pleuvent, au service! — Société Romande de Vaccination.
- Une note — la critique l'est.
- Exclamation militaire.
- Donnés (dans le sens d'ordres).
- A subi un préjudice — Ce qui sépare le cavalier du cheval.
- Train — Etablissement sanitaire militaire.
- Nouvelle Société Helvétique — Grand fleuve suisse.
- Une toile bien utile au service.
- Article démonstratif — A qui nous payons les impôts.